

# CENTURY 21 Triangle Immobilier

10 PLACE BONAPARTE 80 100 ABBEVILLE

## BAREME DES HONORAIRES

A partir du 01 Septembre 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024

### TRANSACTION

MONTANT DU PRIX DE VENTE		HONORAIRES HT*	HONORAIRES TTC*
DE	A		
0€	20 000€	2 500€	3 000€
20 001€	60 000€	5 000€	6 000€
60 001€	100 000€		9%
100 001€	150 000€		8%
150 001€	200 000€		7%
200 001€	250 000€		6%
250 001€	Et plus		5%
Locaux commerciaux			Idem

Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %

\*Les honoraires sont à la charge vendeur

### LOCATION

Honoraires à la charge du LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 % du loyer annuel hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	8 % du loyer annuel hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)

\*Dans la limite de 8% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du BAILLEUR	
Honoraires d'entremise et de négociation	50€
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction de bail	10 % du loyer annuel hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	8 % du loyer annuel hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.